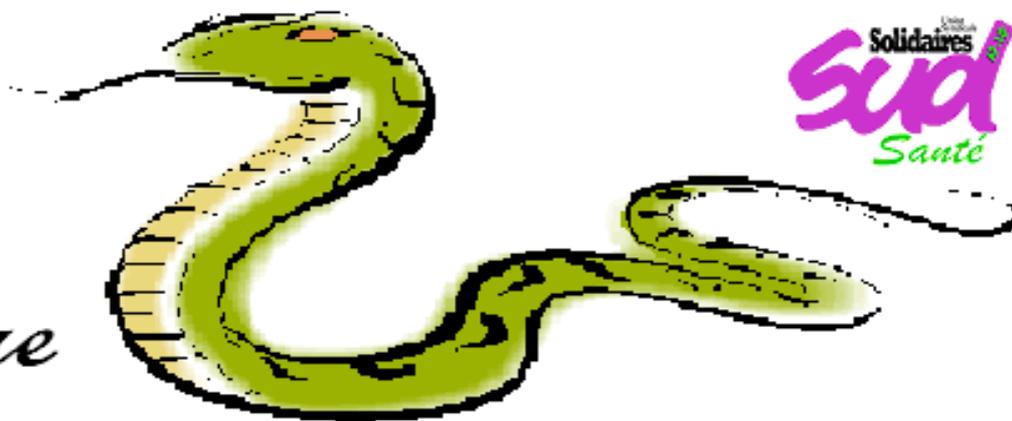


Langue de Vipère



Octobre 2007

Sommaire

- Edito
- Dans la rue et dans les urnes
Résistons à la Casse Sociale !
- Le CHSCT, un comité aux petits soins
des employés
- Les 22 & 23, Votez Sud Santé !

CALENDRIER CAP Octobre :

2 octobre :

CAP n°2 Pers. de catégorie A
Avancement modulé d'échelon

9 octobre :

CAP n°12 Pers. services de soins et des
services médico-techniques, sociaux et
de rééducation.
Avancement modulé d'échelon des AH

16 octobre :

CAP n°13 Pers. administratifs
Avancement modulé échelon
Tableau d'avancement chef de
standard & adjoint adm. 2^{ème} classe
Liste d'aptitude des PARM

25 octobre :

CAP n°7 Pers. de rééducation
Avancement modulé échelon

Edito :

Lundi 22 & mardi 23 octobre auront lieu les élections professionnelles. Elles permettent de choisir les représentants syndicaux qui siègent dans les instances CAP (carrière, avancement), CTE (effectifs, horaires) et CHSCT (conditions de travail).

SUD Santé, 1^{ère} organisation syndicale sur l'hôpital est présente toute l'année (et pas simplement pendant les élections) pour vous renseigner, vous accompagner dans vos démarches.

Ceux qui nous connaissent, qui viennent nous voir, qui lisent les comptes rendus des instances, savent qui affronte la direction, qui soutient les agents, qui organise la riposte face aux dérèglementations.

Au moment où une organisation syndicale (la CFDT) non présente sur l'hôpital a trahi la confiance des agents en les mettant à leur insu sur des listes électorales, il est temps que les salariés de l'hôpital lui répondent en votant **massivement pour** ceux qui tous les jours sont à leur côté.

- Voter pour montrer aux directions que nous avons besoin de syndicats dans l'hôpital
- Voter massivement pour éviter un second tour
- Voter par correspondance si vous n'êtes pas sûr d'être présents lundi et mardi

Enfin

Voter SUD pour reconnaître le travail effectué depuis 4 ans et nous permettre de continuer à lutter contre les suppressions d'emplois, la dérèglementation du travail et pour de meilleurs salaires.

Dans la rue et dans les urnes Résistons à la Casse Sociale !

Sarkozy tient ses promesses, il déploie tous azimuts sa « rupture ». Jusqu'ici sous le charme de l'omniprésent « magicien », beaucoup commencent à réaliser que cela peut faire très mal.

Les plus riches s'enrichissent jusqu'à plus soif (*et hop, 15 milliards d'euros de nouveaux cadeaux fiscaux pour fêter l'an 1 !*). Un chiffre en passant : les 0,01 % des foyers les plus riches ont vu leur revenu croître de 45 % en moins de 10 ans, contre 5 % pour les 90 % des foyers les moins riches. Et ce n'est que la partie immergée de l'iceberg, comme le révèle le délit d'initiés, pour 90 millions d'euros, de ces messieurs haut dirigeants et actionnaires d'E.A.D.S, (*avec l'implication vraisemblable du gouvernement précédent*), qui ont spéculé sur le dos des travailleurs d'Airbus. Ces derniers ont du, eux, se contenter d'une prime d'intéressement de... 2,88 €, assortie de 10 000 suppressions d'emplois ! Révoltant !

Le 1^{er} ministre Fillon (*en mal de notoriété*) ose nous expliquer que, les caisses de l'Etat et de la Sécurité étant à sec (*à force d'exonérer fiscalement et socialement les grands patrons*), c'est aux salariés, aux précaires, aux chômeurs, aux retraités qui galèrent pour joindre les deux bouts, de passer à la caisse, par exemple en payant des **franchises médicales** (*comme pour les bagnoles*). Des franchises à hauteur de 50 € par an pour commencer, venant se rajouter aux forfaits et remboursements existants. Faire payer les malades pour les malades, c'est le début de la fin de la sécurité sociale solidaire, au grand bonheur des assurances privées.

Idem pour **les retraites** : le gouvernement, ambassadeur du MEDEF, veut faire la peau aux régimes spéciaux de retraite (*pas ceux des députés et sénateurs, ceux des cheminots et autres électriciens et gaziers*), pour mieux nous faire tous cotiser demain 41, 42 ans (*voire revenir aux 65 ans comme âge légal de départ*). Et pour quel taux plein (*si on arrive à tenir jusque là*) ?

Le ministre de la fonction publique envisage de calculer la retraite des fonctionnaires, non plus sur les 6 derniers mois d'activité, mais sur la moyenne des 10 meilleures années (*une sacrée différence !*)... au nom de l'équité avec le secteur privé.

Vous voyez l'astuce : diviser les salariés pour mieux nous tirer tous vers le bas.

Deux mots encore sur **les fonctionnaires** : c'est le cœur de cible de l'offensive libérale. Ils veulent nous « dégraisser » et casser notre statut « trop rigide » : 1 agent sur 3 partant en retraite ne sera pas remplacé en 2008, puis un sur deux à partir de 2009. Pour accélérer le mouvement un pécule sera même proposé aux personnels afin qu'ils quittent la fonction publique (*allez ouste !*).

Quand à **notre pouvoir d'achat**, les illusions se dissipent, il restera en berne : aucune augmentation générale de salaire à l'horizon pour la grande majorité d'entre nous. Seule une petite fraction « méritante » (*aux yeux de la hiérarchie*) sera « récompensée ». Pour mettre un peu de beurre dans les épinards nous devons donc multiplier les heures sup (*qui ne seront pas proposées à tous*) et nous épuiser plus.

Pour **les hôpitaux**, à travers la tarification à l'activité qui passera à 100 % l'an prochain (*la psychiatrie, qui subit de fortes pressions budgétaires, ne sera pas épargnée à terme par la T2A*), c'est l'achèvement d'une réforme destructrice de l'hôpital et du service public qui est programmé. Les établissements publics de santé (*dont 60 % sont en déficit*) devenant des entreprises de production de soins, financés en fonction de leur activité. Il faudra fermer tous les services insuffisamment « rentables », même s'ils ont une utilité pour les malades. De véritables plans sociaux sont en marche : au C.H du Havre, par exemple, 500 emplois doivent être supprimés en 5 ans !... Là encore pour le plus grand bénéfice des chaînes de clinique privées lucratives cotées en bourse.

La politique de l'immigration est l'autre face de l'offensive antisociale. Pour détourner la colère populaire, les sans-papiers sont des boucs émissaires commodes : ils sont expulsés à tour de bras, ce qui continuera de provoquer des drames. Des parlementaires de la majorité en pleine surenchère veulent les évincer de l'accès aux soins et des foyers d'hébergement d'urgence pour les jeter à la rue et mieux les rafler. Au final, avec l'ignoble contrôle (*un peu atténué, vu le tollé*) de l'ADHaine, c'est une bonne partie du programme du FN qui s'applique.

... En Sarkoland, c'est la régression sur toute la ligne.

Veut-on vivre, peut-on vivre dans cette société là, où tous nos droits sociaux, démocratiques, tous nos systèmes de solidarité, acquis de haute lutte par nos anciens, sont mis en faillite ?

Le monde du travail va devoir se bouger, en rang serré, dans l'unité public-privé. Le loup est à la porte de la bergerie : l'affrontement sera inévitable !

Déjà le climat social a commencé à changer, les annonces de mobilisation ont tendance à se multiplier.

➤ **Tous en grève jeudi 18 octobre pour nos retraites, nos salaires, notre statut, nos services publics.**

Les premiers jalons à ne pas rater, d'une riposte d'ensemble qui obligera nos gouvernants à renoncer à leurs funestes projets, pour leurs substituer une société solidaire assise sur une autre répartition des richesses.

... Et j'allais oublier ; lundi 22 & mardi 23 octobre les hospitaliers sont appelés à élire leurs représentant(e)s aux CAP, et CTE.

Ne vous abstenes pas, exprimez par votre vote SUD, votre colère, vos attentes, votre détermination aussi, à soutenir un outil indépendant, arc-bouté sur la défense de vos droits collectifs et individuels.



Les 22 & 23 octobre 2007
Je vote SUD Santé

SUD Santé :

**Une
efficacité à
renforcer.**

**Un choix plus
décisif que
jamais !**

Le CHSCT, un comité aux petits soins des employés

Souvent méconnu par les salariés, le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) est un organe représentatif du personnel qui peut jouer un rôle important dans leur vie quotidienne.

Obligatoire depuis 1982 dans les entreprises publiques d'au moins cinquante salariés, le CHSCT intervient sur les questions de santé (physique et mentale), de sécurité et de qualité de vie au travail et veille au respect de la législation dans ce domaine.

Ses missions sont de diverses natures : le CHSCT peut être saisi en cas de harcèlement moral ou sexuel, s'attache à réduire les nuisances sonores, surveille les conditions de travail des femmes enceintes, doit être consulté en cas de reclassement d'un salarié handicapé, analyse les risques professionnels...

Pour accomplir leurs missions, les membres du CHSCT inspectent régulièrement des locaux, les matériels, réalisent des enquêtes en cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle, initient des actions de prévention, effectuent des études sur le stress...

Ils se réunissent une fois par trimestre et lorsqu'un accident du travail grave ou une maladie professionnelle survient, les membres du CHSCT peuvent demander une séance extraordinaire afin d'en analyser les causes.

Ils se rencontrent aussi en cas de demande motivée d'au moins deux membres du comité.

Le CHSCT doit aussi être consulté par l'employeur avant toute modification importante des conditions de travail.

Il peut aussi en cas de danger grave, faire interrompre le travail d'un salarié (celui-ci peut faire valoir son droit de retrait du poste de travail s'il estime sa vie ou sa santé en danger.)

Dans tous les cas il doit prendre contact avec les membres du CHSCT.

Se syndiquer ? Pourquoi ? Pour quoi faire ?

Le rôle d'un syndicat est de donner les moyens aux salariés de conquérir de nouveaux droits et de préserver les acquis. Ce groupement de salariés permet aussi la défense individuelle et collective des salariés. Seul, le salarié est fragile face à la hiérarchie. Les salariés, rassemblés et organisés dans le syndicat, peuvent constituer un contre-pouvoir lorsqu'ils s'appuient sur un rapport de force. Plus les salariés renforcent le syndicat, plus ils se donnent les moyens de peser. Le syndicat a un rôle d'information, de réflexion et de réponse aux questions. Les renseignements que nous donnons volontiers, les défenses individuelles que nous assurons en faveur de tous les salariés, syndiqués ou non syndiqués, ne sont possibles que parce que des salariés nous font confiance et nous ont rejoints. Notre poids dans les luttes dépend de la force que nous représentons. Le syndicat n'est pas une prothèse, ni un service prestataire : c'est un collectif de salariés bien vivants.

Barème des cotisations syndicales :

66% sont déductibles des revenus :

Ainsi si vous donnez 100 € à Sud Santé, 66 € seront déduits de votre impôt sur le revenu, l'année d'après. Seulement 34 € seront donc à votre charge.

Paiement	Prélèvements	Chèques ou espèces
Salaire	Trimestre	Année
< 1000 €	12.5 €	50 €
1000 à 1150 €	19 €	76 €
1151 à 1380 €	21 €	84 €
1381 à 1610 €	25 €	100 €
1611 à 1840 €	27 €	108 €
1841 à 2090 €	29 €	116 €
2091 à 2340 €	31 €	124 €
2341 à 2530 €	33 €	132 €
> 2531 €	35 €	140 €

Si vous optez pour le prélèvement, celui ci s'effectue fin mars, fin juin, fin septembre et fin décembre.

Alors rejoignez-nous !
Pour un syndicalisme de
luttes

Pour un syndicalisme
efficace

Syndiquez-vous SUD



SOLIDAIRES POUR NE PAS ETRE SOLITAIRES !



Pour avoir plus d'informations...
N'hésitez pas à aller sur notre site :

<http://www.sudbeclere.org>